



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

27 AVR 2010

Amiens, le 22 avril 2010

INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

**CHANGEMENT D'EXPLOITANT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R 512-68 du code de l'environnement, à la société AMCOR Flexibles Food France (AMFF), dont le siège social est situé 17, Place des Reflets, La Défense 2 à COURBEVOIE (92400), de sa déclaration du 20 avril 2010 de reprise de l'unité d'impression et de transformation de films plastiques souples destinés à l'emballage de produits industriels et alimentaires, située sur le territoire de la commune de MOREUIL, Route de Thennes - zone industrielle, précédemment exploitée par la société ALCAN PACKAGING Food France.

Pour le Préfet et par délégation,  
l'attaché, chef de bureau,

Nicolas GRENIER

**Copie adressée :**

- au maire de MOREUIL
- s/c du sous-préfet de l'arrondissement de MONTDIDIER
- au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie
- à l'Inspecteur des Installations classées
- au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme,
- au chef du Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile
- au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme.